

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **12 septembre 2016**, à 20 h 00, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée

Siège No 2 Julie Gagnon

Siège No 6 Martin Bahl

La conseillère Linda Thomas, le conseiller François Vallières et le conseiller Alain-Serge Vigeant sont absents.

Est également présente

Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h 00 et déclare la séance ouverte.

**R 2016-09-206**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du 12 septembre 2016**

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 15 août 2016

**Conseil**

**Administration**

- 4 Adoption des comptes à payer - Août 2016
- 5 Adoption règl. 699-16 modifiant règl. 670-14 - Code d'éthique et de déontologie des élus
- 6 Adoption règl. 700-16 modifiant règl. 652-12 - Code d'éthique et de déontologie des employés
- 7 Adoption second projet règl. 701-16 - Amendement règl. zonage
- 8 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2016
- 9 Acquisition partie terrain - Madame Sophie Boudreau
- 10 Demande d'offre de services - Audit 2016-2017-2018
- 11 Demande de signalisation routière route Caya et 143
- 12 Affectation de surplus
- 13 Subvention TECQ 2014-2018

- 14 Concours de logo
- 15 Signification d'intérêt - Rencontre MRC - Fibre optique

#### **Sécurité incendie**

- 16 Embauche préventionniste
- 17 Achat septembre

#### **Voirie**

- 18 Abrasif hiver 2016-2017
- 19 Demande de droits de passage - ARDAD
- 20 Demande de droits de passage - Moto Club Drummond
- 21 Achat pneus Mack blanc

#### **Hygiène du milieu**

- 22 Recycle vêtements

#### **Urbanisme et zonage**

- 23 Demande d'autorisation branchement égout

#### **Loisirs et culture**

- 24 Piste cyclable - réparation gloriette

#### **Général**

##### **Varia :**

- 25 **Correspondance**  
Correspondances reçues - Août 2016
- 26 **Période à l'assistance**
- 27 **Levée de l'assemblée**

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2016-09-207**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 15 AOÛT 2016**

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 août 2016, tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **CONSEIL**

#### **ADMINISTRATION**

**R 2016-09-208**

### **4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – AOÛT 2016**

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'août 2016, tels que présentés.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**5. ADOPTION – RÈGL. 699-16 MODIFIANT RÈGL. 670-14 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

**ATTENDU** l'adoption du règlement 670-14 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de L'Avenir le 13 janvier 2014;

**ATTENDU** la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* sanctionné le 10 juin 2016;

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 101 et 102 de cette loi, la municipalité doit modifier son code d'éthique et de déontologie afin d'intégrer une nouvelle obligation;

**ATTENDU** l'avis de motion et de présentation de projet de règlement donné à la séance du 15 août 2016 par le conseiller Pierre Lavallée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu que le conseil adopte le Règlement numéro 699-16 modifiant le règlement 670-14 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de L'Avenir.

**LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE L'AVENIR DECRETE CE QUI SUIT :**

<b>ARTICLE 1      PRÉAMBULES</b>
----------------------------------

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

<b>ARTICLE 2      PRÉSENTATION</b>
------------------------------------

L'article 7.1 est ajouté au règlement 670-14 et est libellé comme suit :

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-09-210

**6. ADOPTION RÈGL. 700-16 MODIFIANT RÈGL. 652-12 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS**

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

**ATTENDU** l'adoption du règlement 652-12 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de L'Avenir le 7 mai 2012;

**ATTENDU** la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* sanctionné le 10 juin 2016;

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 101 et 102 de cette loi, la municipalité doit modifier son code d'éthique et de déontologie afin d'intégrer une nouvelle obligation;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et présentation du projet de règlement a été donné lors de la séance du conseil du 15 août 2016 par le conseiller Martin Bahl;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu que le conseil adopte le Règlement numéro 700-16 modifiant le règlement 652-12 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de L'Avenir.

**LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE L'AVENIR DECRETE CE QUI SUIT :**

<b>ARTICLE 1      PRÉAMBULE</b>
---------------------------------

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

<b>ARTICLE 2</b>
------------------

L'article 10.1 est ajouté au règlement 652-12 et est libellé comme suit :

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-09-211

**7. ADOPTION SECOND PROJET RÈGL. 701-16 – AMENDEMENT RÈGL. ZONAGE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite agrandir la zone H12 aux dépens de deux parties de la zone A5. Il s'agit de la consolidation de la zone H12 (développement résidentiel isolé en zone blanche) pour inclure deux nouveaux terrains adjacents à la rue Des Pins ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 15 août 2016, par le conseiller le conseiller François Vallières ;

**ATTENDU QUE** le premier projet de règlement a été adopté le 15 août 2016 ;

**ATTENDU** la tenue de l'assemblée publique de consultation le 29 août 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter, sans modification, le second projet de règlement d'amendement no. 701-16 modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

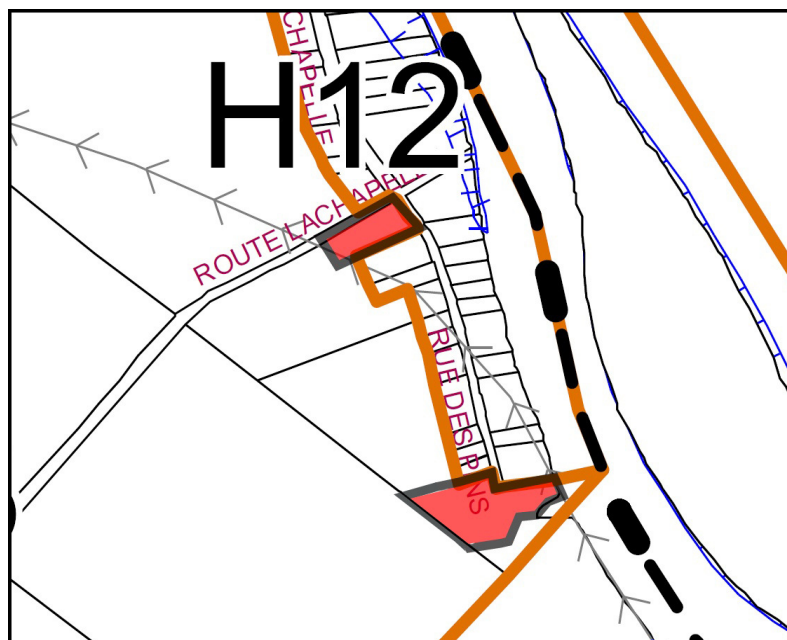
Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: Le plan de zonage de l'annexe « A » du règlement de zonage no 654-12, daté de septembre 2012 et intégré par l'article 1.1.9, est modifié comme suit :

- a) La zone H12 est agrandie (à deux endroits) aux dépens de la zone A5. Le tout tel que montré sur le plan ci-joint en annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante ;

Article 3: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

#### ANNEXE I



 **Agrandissement de la zone H12 aux dépens de deux parties de la zone A5.**

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-09-212

**8. AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2016**

**ATTENDU QUE** dans le but de compléter le dossier de demande de subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier, auprès de Transport Québec, une résolution du conseil municipal doit confirmer l'exécution des travaux ;

**ATTENDU QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le 6<sup>e</sup> rang et 7<sup>e</sup> rang pour un montant subventionné de 11 416 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

**ATTENDU** que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de confirmer l'exécution des travaux et d'autoriser la directrice générale à remplir le formulaire de demande de remboursement de la subvention à être acheminée au Ministère des Transports dans les délais prescrits.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-09-213

**9. ACQUISITION PARTIE DE TERRAIN – MADAME SOPHIE BOUDREAU**

**ATTENDU** la résolution R 2015-10-267 concernant l'échange d'une partie de terrain et l'acquisition d'une autre partie dans le cadre du projet de descente à la rivière sur la route Lachapelle ;

**ATTENDU** la description technique faite par l'arpenteur-géomètre, Pierre Lachapelle, indiquant une superficie de 351.1 m<sup>2</sup> à être échangée et une superficie de 273.6 m<sup>2</sup> pour acquisition à un prix de 1.70 \$ du m<sup>2</sup> ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de procéder à l'échange et acquisition devant le notaire, M<sup>e</sup> Martin Lavoie. Il est aussi résolu que le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer tout document relatif à la présente résolution pour et en faveur de la Municipalité de L'Avenir.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-09-214

**10. DEMANDE D'OFFRE DE SERVICES – AUDIT 2016-2017-2018**

**ATTENDU** que la Municipalité a fait des demandes d'offres de service pour les audits ;

**ATTENDU** les offres reçues des firmes Deloitte, FBL et Raymond Chabot Grant Thornton ;

**ATTENDU QUE** selon les offres soumises, la firme FBL est la plus basse avec les prix suivants :

Audit 2016 (tx incluses)	7 473.00 \$
Audit 2017 (tx incluses)	7 703.00 \$
Audit 2018 (tx incluses)	7 933.00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que le conseil de la Municipalité de L'Avenir mandate la firme FBL pour les audits 2016-2017-2018, et ce, selon l'offre soumise. Il est aussi résolu de mandater FBL pour les travaux relatifs à la subvention du programme d'entretien du réseau routier local.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-09-215

#### **11. DEMANDE DE SIGNALISATION ROUTIÈRE ROUTE CAYA ET 143**

**ATTENDU QU'**un accident mortel s'est produit à l'intersection de la route Caya et route 143 en août dernier ;

**ATTENDU QUE** plusieurs autres accidents sont survenus au cours des dernières années à cette même intersection ;

**ATTENDU QUE** plusieurs camions circulent à cette intersection pour se rendre au site d'enfouissement à proximité ;

**ATTENDU QUE** la visibilité n'est pas optimale pour voir le trafic qui circule à haute vitesse dans les deux directions sur la route 143 ;

**ATTENDU QUE** les citoyens de L'Avenir empruntent régulièrement cette route ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de demander au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports de modifier la signalisation en faisant l'ajout d'un clignotant afin de sécuriser cette intersection ;

**ATTENDU QUE** la Société Saint-Jean-Baptiste de L'Avenir, le Cercle des Fermières de L'Avenir, L'AFEAS de L'Avenir, le Club de l'Âge d'or de L'Avenir ainsi que l'OMH de L'Avenir se joignent au conseil de la Municipalité pour cette demande et que plusieurs citoyens ont signé une pétition en ce sens ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que le conseil de la Municipalité de L'Avenir, demande au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports de modifier la signalisation en faisant l'ajout d'un clignotant afin de sécuriser l'intersection de la route Caya et route 143.

Il est aussi résolu de demander à la Ville de Drummondville d'appuyer la présente demande.

Il est aussi résolu d'envoyer, avec cette résolution, les appuis de la Société Saint-Jean-Baptiste de L'Avenir, du Cercle des Fermières de L'Avenir, de L'AFEAS de L'Avenir, le Club de l'Âge d'or de L'Avenir ainsi que l'OMH de L'Avenir et la pétition signée par les citoyens au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-09-216

## **12. AFFECTATION SURPLUS**

**ATTENDU QU'**afin d'équilibrer les dépenses, il y a lieu d'affecter le surplus accumulé non affecté d'un montant de 25 145.11 \$ représentant les dépenses, déjà approuvées, pour le pavage de la route Demanche et l'achat de caméra de sécurité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser la directrice générale à faire une affectation au surplus accumulé pour un montant de 25 145.11 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-09-217

## **13. SUBVENTION TECQ 2014-2018**

**ATTENDU** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;



- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des couts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain ;




**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2016-09-218**

**14. CONCOURS DE LOGO**

**ATTENDU QUE** suite à la résolution R 2016-05-118, un concours a eu lieu afin de trouver un nouveau logo pour la municipalité ;

**ATTENDU QUE** les logos suivants ont été retenus :

Prix	Logo	Nom du gagnant
1 <sup>er</sup> prix		Martin Côté
2 <sup>e</sup> prix		Véronique Lefebvre
3 <sup>e</sup> prix		Claudie Boisvert

**ATTENDU QUE** les gagnants recevront une bourse : 1<sup>er</sup> prix 500 \$, 2<sup>e</sup> prix 250 \$ et 3<sup>e</sup> prix 100 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de féliciter les gagnants du concours de logo et de leurs remettre leurs prix. Il est également résolu de remercier tous les participants du concours.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2016-09-219**

**15. SIGNIFICATION D'INTÉRÊT – RENCONTRE MRC – FIBRE OPTIQUE**

**ATTENDU QUE** le 24 août dernier, une rencontre a eu lieu à la MRC afin de présenter le projet de réseau de fibre optique actuellement en cours dans la MRC de Bécancour ;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite que la MRC de Drummond étudie la faisabilité d'un tel projet ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que le conseil de la Municipalité de L'Avenir informe la MRC de Drummond de son intérêt pour un projet de réseau de fibre optique tel que présenté par la MRC de Bécancour.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**SÉCURITÉ INCENDIE**

R 2016-09-220

**16. EMBAUCHE PRÉVENTIONNISTE**

**ATTENDU** l'appel de candidatures pour le poste de préventionniste ;

**ATTENDU QUE** suite aux entrevues, le directeur du service incendie, M. Luc Côté, et le directeur adjoint du service incendie, M. Daniel Deak, recommandent l'embauche de M. Martin Jolicoeur-Viau au poste de préventionniste ;

**ATTENDU QUE** M. Jolicoeur-Viau possède, en plus de la formation comme préventionniste, la formation et l'expérience comme officier d'un service incendie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'embaucher M. Martin Jolicoeur-Viau comme préventionniste avec le titre de capitaine à la prévention selon le salaire prévu pour ce grade.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-09-221

**17. ACHAT SEPTEMBRE**

**ATTENDU QU'**une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



**Service incendie Municipalité de L'Avenir**

**Demande d'achat pour septembre 2016**

		Coût unit.	Qté	Total
<b><u>Équipement de protection et uniforme</u></b>				
02 220 00 650	Habit de combat complet comprenant veste, pantalon, casque, bottes, cagoule, chaussettes et gants pour : Félix Courchesne et Isabelle Vanier	2 725.00 \$	2	5 450.00 \$
02 220 00 650	Uniforme complet pour le préventionniste comprenant : Pantalon cargo, Chemise à manches longues, Chemise à manches courtes. Bottines de travail à cap d'acier Bas, Manteau trois-saisons, Couture des écussons et velcros pour identité	600.00 \$	1	600.00 \$
<b><u>Formation</u></b>				
02 220 00 454	Formation d'une journée Analyse et approche méthodique d'une scène d'incendie pour Daniel Deak	135.00 \$	1	135.00 \$
<b><u>Points d'eau</u></b>				
02 220 01 526	Point d'eau derrière l'abattoir Trahan : aménagement d'une aire de pompage conforme pour les tests des pompes et l'alimentation en eau lors d'incendies (± 30 gros blocs de béton et du gravier, pelle mécanique)	2 600.00 \$	1	2 600.00 \$
02 220 01 526	Creusage pour enlever la boue accumulée au point d'eau du chemin Allard (pelle mécanique)	800.00 \$	1	800.00 \$

### **Entretien des camions**

02 220 00 524,	Vérification mécanique annuelle SAAQ des			
00 525, 02 525	3 camions,	3 000.00 \$	1	3 000.00 \$
	entretien et réparations mineures			
	<b>Total de la demande</b>			<b>12 585.00 \$</b>

**ATTENDU QUE** ces éléments ont déjà été déposés et acceptés au budget 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'accepter et d'autoriser la demande d'achat totalisant un montant de 12 585 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

### **VOIRIE**

**R 2016-09-222**

#### **18. ABRASIF HIVER 2016-2017**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit procéder à l'achat d'abrasifs pour la saison d'hiver 2016-2017, soit abrasif et déglacant ;

**ATTENDU QU'**une quantité de 1300 tonnes de sable et de 130 tonnes de sel seront nécessaires pour la saison 2016-2017 ;

**ATTENDU** les soumissions reçues d'Excavation Jean-Noël Francoeur à 7.50 \$ la tonne, Transport Fréchette à 6.32 \$ la tonne et Lagacé Transport à 5 \$ la tonne ;

**ATTENDU** les soumissions reçues pour du déglacant de Sel Warwick à 84 \$ la tonne livrée, Carrière d'Acton Vale à 101 \$ la tonne livrée, Sel Frigon à 89 \$ la tonne livrée et Calclo à 88.00 \$ la tonne livrée ;

**ATTENDU QUE** l'achat de bâches et du temps de machinerie au montant d'environ 3 000 \$ seront nécessaires ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser une dépense totale d'environ 20 420 \$ plus taxes applicables pour les achats suivants afin de constituer la réserve d'abrasif et de déglacant pour l'hiver 2016-2017 :

- Achat de 1300 tonnes de sable de Lagacé Transport au montant de 5\$ / tonne pour un coût total de 6 500 \$ plus taxes ;
- Achat de 130 tonnes de sel de Sel Warwick au montant de 84 \$ / tonne livrée pour un coût total de 10 920 \$ plus taxes ;
- Achat de bâches et temps de machineries évalué à environ 3 000 \$;

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2016-09-223**

#### **19. DEMANDE DE DROITS DE PASSAGE - ARDAD**

**ATTENDU** la demande écrite de Club de motoneige ARDAD de Drummondville afin de recevoir l'autorisation de traverser certains chemins publics de la municipalité par un sentier de motoneige ;

**ATTENDU QUE** les traverses demandées sont situées sur les routes énumérées ci-bas ;

7 <sup>e</sup> Rang	Lot 405	Traverse
6 <sup>e</sup> Rang	Lots 405 et 397	1 KM
5 <sup>e</sup> Rang	Lot 397	Traverse
4 <sup>e</sup> Rang	200 m de la Route Ployart	Traverse
2 <sup>e</sup> Rang	738	Traverse
1 <sup>er</sup> Rang	29	Traverse
6 <sup>e</sup> Rang (Tourville)	150 m de Rte O'Brien	500 m.
Route O'Brien	200 m du 6 <sup>e</sup> Rang (Tourville)	Traverse

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'accorder la demande du Club de motoneige ARDAD pour une autorisation de traverse de chemins publics situés sur le territoire de la municipalité, par un sentier de motoneige.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2016-09-224**

**20. DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE – MOTO CLUB DRUMMOND**

**ATTENDU** la demande écrite de Moto Club Drummond Inc. afin de recevoir l'autorisation de circuler en VTT sur des routes de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la demande telle que soumise est irrecevable puisque selon le tracé une portion des routes est sous la responsabilité du Ministère du Transport, le trajet comporte également des routes municipales pour lesquelles aucune demande n'a été soumise et finalement, le tracé est entièrement en voie partagée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de refuser la demande de droits de passage de Moto Club Drummond Inc.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2016-09-225**

**21. ACHAT PNEUS MACK BLANC**

**ATTENDU QU'**il y lieu de faire l'achat de 4 pneus pour le Mack blanc ;

**ATTENDU** les soumissions reçues de Pneus Patry et de Pneus Belisle toutes deux au coût de 1 452 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser l'achat de 4 pneus pour le Mack blanc au coût de 1 452 \$ chez Pneus Patry.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**R 2016-09-226**

**22. RECYCLE VÊTEMENTS**

**ATTENDU QUE** l'entreprise Recycle vêtement met en place des bacs de récupération de vêtement qu'elle récupère et mets en vente permettant ainsi la création d'emplois ;

**ATTENDU** que la mise en place de points de collecte de vêtements fait partie des actions prévues au PGMR (*Plan de Gestion des Matières Résiduelles*) ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite offrir ce service à ces citoyens ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de mettre en place un bac de récupération de vêtements par l'entreprise Recycle vêtements dans le stationnement du bureau municipal près des boîtes postales.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **URBANISME ET ZONAGE**

**R 2016-09-227**

#### **23. DEMANDE D'AUTORISATION BRANCHEMENT ÉGOUT**

**ATTENDU** la demande de M. Samuel Grandmont-Timmons afin de faire le branchement au réseau d'égout de deux futurs terrains résidentiels situés sur les lots 223-P et 223-1 ;

**ATTENDU QUE** les frais de branchement sont entièrement assumés par le propriétaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser M. Grandmont-Timmons de raccorder au réseau d'égout les lots 223-P et 223-1.

**Il est aussi résolu** que les coûts reliés aux raccordements soient aux frais de M. Grandmont-Timmons.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **LOISIRS ET CULTURE**

**R 2016-09-228**

#### **24. PISTE CYCLABLE – RÉPARATION GLORIETTE**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de réparer et de déplacer l'ancienne gloriette située sur la piste cyclable ;

**ATTENDU QUE** les réparations, qui consistent principalement à refaire le toit, sont évaluées à environ 500 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de réparer et déplacer l'ancienne gloriette située sur la piste cyclable pour un coût d'environ 500 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **GÉNÉRAL**

#### **VARIA**

#### **25. CORRESPONDANCE**

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois d'août 2016 est remis à tous les conseillers.

## 26. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2016-09-229

## 27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, de lever la séance à **20 heures 46 minutes**.

\_\_\_\_\_  
Jean Parenteau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzie Lemire  
directrice générale –  
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Signé le 3 octobre 2016.**

Fournisseur	Description	Montant
Environex	Analyse EP - Aout 2016	52,48 \$
Environex	Analyse TEU - Aout 2016	123,17 \$
Entreprise A. Dauphinais	R2016-04-090 Rapiéçage	4 679,49 \$
iMixtel	394-2422 - Septembre 2016	132,34 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Août 2016	344,91 \$
Vanier Isabelle	Essence pour camionnette	123,21 \$
Vanier Isabelle	Ramassage déchet 5e Rang	142,12 \$
Vanier Isabelle	Ramassage déchet 5e Rang et essence camionnette	442,92 \$
Vanier Isabelle	Ramassage déchet 5e Rang	783,70 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/08/16 au 15/09/16	140,44 \$
Bell Canada	394-2741 du 16/08/16 au 15/09/16	98,35 \$
Carrieres PCM Inc.	R2016-06-158 Travaux 1er Rang	472,76 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Huile - Niveleuse	278,04 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Fusible radio - Mack rouge	114,26 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Filtre hydraulique - Niveleuse	181,97 \$
WSP Canada inc	R2016-06-160 Plan et devis prolongement égout - 1	1 640,50 \$
Imprimerie MS	Impression JET - Parution septembre 2016	934,18 \$
La Coop des Montérégiennes	Adhésif pour coller tapis sur plaque jeux d'eau	5,15 \$
La Coop des Montérégiennes	Facture payée 2 X (Municipalité/Loisirs)	(77,25) \$
La Coop des Montérégiennes	Ciment sable - Réparation mur bureau	6,99 \$
La Coop des Montérégiennes	Manette pour toilette - Loisirs	8,26 \$
La Coop des Montérégiennes	Blanc de clé, gant - TEU	22,71 \$
La Coop des Montérégiennes	R2016-06-158 Drain enrobé - Travaux 1er Rang	195,40 \$
La Coop des Montérégiennes	Peinture aérosol jaune	7,53 \$
Coté Alexandre	Remboursement achats	281,32 \$
Nathalie Larivée	Remboursement du dépôt de garanti	50,00 \$
Electro Systeme Inc.	Réparation lumière de rue (rue Boisjoli)	327,63 \$
Electro Systeme Inc.	Réparation lumière de rue (coin 143 et O'Brien)	252,55 \$

Équipement sanitaire Drummond	Sacs à déchets - Camp de jour	29,16 \$
Excavation Yergeau inc	R2016-06-158 Travaux 1er Rang	388,03 \$
Excavation Yergeau inc	R2016-06-158 Travaux 1er Rang	12 987,18 \$
Excavation Yergeau inc	R2016-06-158 Travaux 1er Rang	9 590,19 \$
Excavation Jean-Noel Francoeur	R2016-06-158 Travaux 1er Rang	858,78 \$
Garage J. Fortier	Inspection mécanique annuelle - Mack blanc	132,22 \$
Hydro Québec	Lumières de rues du 01/08/16 au 31/08/16	496,25 \$
Location Lamarche	Location rouleau compacteur	1 148,32 \$
Location Lamarche	Location rouleau compacteur	1 394,44 \$
Coté Luc	Remboursement achat téléphone cellulaire	91,81 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Vérifier transmission - Niveleuse	891,53 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Réparation pour Inspection annuelle - Mack blanc	3 687,66 \$
Megaburo	Lecture de compteur (169126 à 170948)	25,97 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de septembre 2016	68,80 \$
Ressorts Charland (Sherbrooke)	Center bearing, filtre, torque - Mack rouge	1 136,18 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Achat 5 bacs bruns et poubelles de cuisine	390,91 \$
Smith Asphalte Inc.	R2016-05-121 Rapiécage	24 133,20 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	1 971,88 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	1 485,23 \$
Info Page	Fréquence numérique - Septembre 2016	151,82 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Réparation pour inspection annuelle - Mack blanc	122,06 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Réparation pour inspection annuelle - Mack blanc	953,95 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Réparation pour inspection annuelle - Mack blanc	150,59 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Réparation pour inspection annuelle - Mack blanc	(180,61) \$
Ste-Marie Centre du Camion	Réparation pour inspection annuelle - Mack blanc	406,84 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Réparation pour inspection annuelle - Mack blanc	120,85 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Réparation pour inspection annuelle - Mack blanc	50,69 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Réparation pour inspection annuelle - Mack blanc	39,53 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Réparation pour inspection annuelle - Mack blanc	1 097,54 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Réparation pour inspection annuelle - Mack blanc	53,98 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Réparation pour inspection annuelle - Mack blanc	(131,78) \$
Ste-Marie Centre du Camion	Réparation pour inspection annuelle - Mack blanc	131,78 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Réparation pour inspection annuelle - Mack blanc	288,74 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Seal kit - Mack rouge	154,25 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.	Publication assemblée de consultation zone H12	173,85 \$
Ville de Richmond	Entraide incendie LAVI20160727-025	255,40 \$
Précourt Olivier	R2015-04-115 Services techniques TEU - Août 16	763,62 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Août 2016	62,16 \$
Pinault Line	Poster JET - Parution septembre 2016	139,75 \$
Mailloux Gilles	Déplacement sablière - Août 2016	65,52 \$
Mailloux Gilles	Déplacement urbaniste - Août 2016	43,68 \$
	<b>SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER</b>	<b>77 587,08 \$</b>

ADMQ	R2016-08-189 Colloque ADMQ - Centre du Québec	100,00 \$
Bell Mobilité	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Juillet 2016	138,87 \$
Buffet à la Carte	Souper gala - Camp de jour	248,26 \$
Dominique Turmel	Remb tx non résident (Alexis - hockey / Aurélie - gym)	525,00 \$
La Ballounerie	Jeux gonflables - Camp de jour	402,41 \$
Guylaine Ménard	Remboursement achat - Camp de jour	40,05 \$
Mathieu Dufort	Remboursement achat - Camp de jour	63,50 \$
EQSON inc	R2016-08-205 Système de son - L'Avenir en fête	513,94 \$

Joanie Lavigne	Remb tx non résident (Joanie - Soccer adulte)	262,50 \$
Daniel Bouchard	R2015-01-332 Expropriation Lots 223P et 227P	4 742,72 \$
Houle Linda	Remb tx non résident (Mia - Gymnastique)	525,00 \$
MRC Drummond	R2016-01-005 Quote-part 2016	4 994,98 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2016-01-005 Quote-part 2016	7 672,03 \$
Le Spécialiste du Ponceau inc	R2016-08-195 Ponceau pour travaux 1er Rang	2 903,06 \$
Ministre des Finances	R2016-08-200 Demande CPTAQ - Descente rivière	287,00 \$
Lemire Suzie	Remboursement achat timbres	195,46 \$
Nancy Thomas	Remb tx non résident (Maele - Gymnastique)	525,00 \$
	<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES</b>	<b>24 139,78 \$</b>

<b>SALAIRES AOÛT 2016</b>	
Salaires nets août 2016	22 708,94 \$
Remises provinciales août 2016	6 155,90 \$
Remises fédérales août 2016	2 703,85 \$
<b>SOUS-TOTAL SALAIRES AOÛT 2016</b>	<b>31 568,69 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER AOÛT 2016</b>	<b>77 587,08 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES AOÛT 2016</b>	<b>24 139,78 \$</b>
<b>TOTAL COMPTES À PAYER AOÛT 2016</b>	<b>133 295,55 \$</b>